



**Compte rendu de la réunion
« gestion des ordures
ménagères »
du 11 mai 2010
Maison des associations**

Présents : Philippe ALAVOINE (Vallois), Claude ANDRE (Vathiménil), Bernard GENAY (Lamath), François GENAY (Frambois), Michel GRAVIER (Haudonville), Jean-Marie HUEBER (Gerbéviller), Liliane LECLERC (Frambois), Jean-Marie LECLERE (Vathiménil), Pierre MANGEOLLE (Moyen)

Excusé : Michel FULCHIN (Magnières)

Objet : présentation du groupement de commande avec les 5 intercommunalités et de ses incidences.

Suite à plusieurs rencontres, un groupement de commande entre 5 intercommunalités se créera autour du marché de collecte et de traitements des ordures ménagères et des déchets résiduels entre :

- La Communauté de Communes de la Mortagne
- La Communauté de Communes des Vallées du Cristal
- La Communauté de Communes de la Vezouze
- La Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze
- La Communauté de Communes du Badonvillois.

La logique reste la même que précédemment à savoir :

Avoir un cahier des charges le plus homogène possible afin de susciter l'intérêt des prestataires et de faciliter la mise en concurrence.

Aussi, il est nécessaire de faire évoluer les décisions prises précédemment sur différents points.

Volume des bacs

Le groupe avait opté pour les choix suivants :

- Foyers de 1 à 2 personnes : bacs de 80 litres,
- Foyers de 3 à 4 personnes : bacs de 140 litres,
- Foyers de 5 personnes et plus : bacs de 240 litres,
- Quelques bacs de 330 (coefficient de facturation de 4) et 550 litres seront achetés pour les cas particuliers.

Groupement de commande :

Limiter à 3 tailles de bacs : 120 l / 240 l et 750 l afin de permettre une gestion plus aisée des stocks, d'envisager à terme un passage en C0,5 (une fois tous les 15 jours) pour les OMR

Avis favorable du groupe avec :

Des bacs de 120l pour les foyers de 1 à 3 personnes

Des bacs de 240l pour les foyers de 4 et plus

Des bacs de 750l pour les situations particulières (collège, maison de retraite...), les communes et les manifestations.

Il est proposé de mettre en option la mise en place de verrous sur les bacs.

Ainsi, il sera possible d'indiquer les conditions tarifaires à une personne désirant poser un verrou sur sa poubelle.

Concernant les bacs spéciaux, le conseil communautaire a émis des réserves notamment sur les critères permettant de distinguer les manifestations parfois difficile à apprécier et donc sujet à des incompréhensions et/ou des dérives.

Le groupe propose de mettre à disposition des bacs de 750l avec une puce permettant d'avoir le poids des déchets produits et incitant au tri sur les manifestations. Les animations qui ne nécessiteraient pas de bacs spéciaux mettront leurs déchets dans les bacs communaux. Celles désirant un ou plusieurs bacs paieront un forfait et un pourcentage (à définir) du poids collecté.

Marché 2011 : passage de 2 à 5 CC

Lot	Marché initial	Remarques suite à réunions « groupement »
Lot 1	Fourniture des bacs pucés avec logo des collectivités et numéro d'identification 5 litrages : 80 l – 140 l – 240 l – 550 l – 750 l Pucés selon la technologie NFC	<i>Limiter les bacs à :</i> - 120 l / 240 l et 750 l <i>Option : verrous</i>
Lot 2	Distribution des bacs, encodage des pucés Création/ mise à jour du fichier de redevables (sur la base du fichier existant le cas échéant)	
Lot 3	Collecte OMR avec système informatique embarquée (lecture des pucés, système de pesée dynamique et informatique embarquée) : forfait à l'habitant (INSEE municipale totale 2009) : <ul style="list-style-type: none"> - collecte hermétique en porte à porte - fréquence de collecte C1 - demande de prix en fonction de la distance de la rupture de charge avec la limite communale la plus proche - Logiciel de facturation pour chacune des collectivités Maintenance informatique et formation Maintenance des bacs pucés (changement roues, couvercles, nouvelles pucés si problèmes, encodage de nouvelles pucés, ...) Option : mise à disposition d'un encodeur portable pour chaque collectivité	<ul style="list-style-type: none"> - <i>considéré 1 périmètre unique (permettre une optimisation des tournées de collecte)</i> - <i>Le collecteur notifie les tonnages par collectivité pour permettre la facture du traitement.</i> - <i>La collectivité transmettra les tonnages au centre de traitement pour l'édition de la facture</i> - <i>Une tolérance de 3 % entre les tonnages donnés par le collecteur et celui de l'usine de facturation. Au-delà, les tonnages seront facturés au collecteur.</i>
Lot 4	Collecte des recyclables secs hors verre : <ul style="list-style-type: none"> - collecte en sacs en porte à porte - fréquence de collecte C1 (sur Baccarat) et C0,5 (sur le reste du territoire) en base - fréquence de collecte C0,5 sur l'ensemble du territoire en option - demande de prix en fonction de la distance de la rupture de charge avec la limite intercommunale la plus proche 	<i>Fréquence C 0,5 pour tous en base</i> <i>Fréquence en C 1 pour les chefs lieux de canton et en C0,5 pour le reste du territoire en option</i> <i>La CCM propose de considérer également un périmètre unique (comme OMR).</i> <i>Des informations complémentaires seront recherchées concernant l'impact sur les contrats éco-emballage et Adelphe.</i> <i>Cette idée nécessite l'acceptation d'une mutualisation des performances de tri des 5 territoires.</i>
Lot 5	Transit et Traitement des OMR – 100 % incinération – rupture de charge dans un rayon de 20 km autour du périmètre du groupement	
Lot 6	Transit et tri des recyclables secs hors verre – rupture de charge dans un rayon de 20 km autour du périmètre du groupement	
Lot 7	Collecte et traitement des PAV de verre	
Lot 8	Gestion du bas de quai de la déchèterie <ul style="list-style-type: none"> - Location et rotation des bennes - Collecte des déchets spécifiques (DMS, DASRI) - Traitement des déchets issus des bennes 	<i>La CCM pourrait mettre dans ce lot le ramassage des bennes de Gerbéviller (voir Xerma pour le maintien ou non de la prestation sous forme de benne).</i>

Pour information, la CCVC a accepté de supprimer le ramassage des encombrants, étant la seule à avoir conservé jusque maintenant ce service.

Revente bornes de tri :

Le groupe suggère de doubler les bornes à verre dans les communes.

Cette proposition sera discutée au sein du groupement de manière à connaître la situation des autres territoires en la matière.

Quelques membres du groupe pensent que l'utilisation des bornes « emballage et papier » pour le verre risque d'engendrer des incompréhensions pour les particuliers.

Formule

$$Rf = Pf \times A + Pvl \times (La - 12) + Pvp \times Pa$$

Suite à la présentation d'une facture par Plastic Omnium, la facture pourrait également inclure une part fixe (correspondant à un abonnement) puis ensuite reprendre la formule telle que validée précédemment.

La facturation serait alors décomposée de la manière suivante :

- une part fixe = abonnement service
- une part variable = fonction du volume du bac
- une part à la levée
- une part à la pesée.

Ce point fera également l'objet d'échange entre les 5 CC, l'idée étant d'être sur les mêmes principes et d'harmoniser les facturations des 5 CC en fonction des services rendus.

Communication

Les membres du groupe sont favorables à une démarche collective sur la communication.

Calendrier

1	DCE transmis au CC : 21 mai	2	Réunion groupe validation DCE : 27 mai
3	Réunion 5 CC validation DCE : 28 mai	4	Validation Conseil : 1 ^{er} juin
5	Lancement marché : 7 juin	6	Remise des offres : 28 juillet à 12h
7	CAO ouverture des plis : 28 juillet à 14h	8	CAO attribution des marchés : 23 août
9	Notification marchés : 6 septembre		

Questions diverses

Jeanne VIRIAT demande ce que font les agriculteurs des branchages et si le travail réalisé par ADLIS sur les nouvelles plateformes a été satisfaisant.

Il est répondu que le brûlage est toléré en dehors des agglomérations. Aucune remarque particulière n'est à observer sur les plateformes réalisées par ADLIS.

François GENAY propose de passer la facturation au trimestre (avantage : permet de mieux gérer la trésorerie).

Les membres du groupe pensent que cela ne diminuera pas les impayés, constituera un coût supplémentaire de gestion (papier, envoi, temps de travail).

Il est proposé d'attendre le fonctionnement sur une première année avec la redevance incitative avant de retravailler sur ce point.

**Prochaine réunion du groupe de travail :
Le 27 mai à 20h30
A la maison des associations de Gerbéviller**